



Délibération numéro	2024/18	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22
Vote par procuration		02
Date convocation	28/02/2024	
Date de publication	13/03/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 05 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le cinq mars,
à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Corinne MASSA, Corinne PONS, Sandra LACOSTE, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : Mme Laurence CANITROT donne procuration à M. Michel VIGNES, M. Cédric HAMMER donne procuration à M. Ali BENARFA.

Absents excusés : MM. Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Fabrice COT, Cédric HAMMER.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Sophie RENARD, Franck QUIN.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires 2024.

Conformément à la loi, une note détaillée a été envoyée aux conseillers municipaux ; celle-ci- comporte des données sur le contexte financier national, sur le contexte financier local et sur les orientations budgétaires 2024 issues du travail des commissions municipales.

Un débat a pu avoir lieu sur les contextes financiers national et local.

Les commissions municipales se sont réunies pour préparer le budget 2024.

Le budget 2024 marquera la volonté de la commune de s'engager autour de quatre axes structurants :

1. Travailler pour Carbone et l'animation du centre-ville,
2. Préparer le futur PLU dans le cadre des travaux du SCOT,
3. Prioriser nos investissements pour la fin du mandat,
4. Rendre transverse les enjeux liés à la culture, à l'environnement et à la transition écologique ainsi qu'à la participation citoyenne.

Pour ce qui est des investissements, le scénario retenu pose les principes suivants :

1. Pas d'investissements sur les équipements de grande envergure
2. Pas d'emprunts important d'ici la fin du mandat
3. Investissements (hors investissements courants) de 300 000 €/an pour les 3 projets ci-dessous :
 - Attractivité, embellissement et animation du centre-ville
400 000 € / 3 ans
 - Projets structurants et quartiers (pumptrack, aires de jeux, passerelle)
300 000 € / 3 ans
 - Désimperméabilisation et végétalisation de Carbone :
200 000 € / 3 ans


Les arbitrages réalisés en 2023 et tendant à la baisse de certaines dépenses de 10% sont maintenus sauf pour l'éducation, la jeunesse et le social.

La présente délibération prend acte de la tenue du DOB.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI



Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

